



PARTICIPEZ
VOUS AUSSI

bon



PARTICIPEZ
VOUS AUSSI

bonne

idée

Tout a commencé lorsque des producteurs ont réalisé qu'ils ne recevaient aucune rétribution des personnes qui profitaient financièrement de la retransmission des œuvres audiovisuelles – c'est-à-dire lorsque des signaux de radiodiffusion sont captés par des entreprises de distribution par câble ou par satellite (retransmetteurs) et vendus dans le cadre de blocs de programmes à des abonnés à l'extérieur de la portée des télédiffuseurs hertziens. Depuis 1990, la législation canadienne exige que les retransmetteurs paient pour le droit d'utiliser de cette façon du matériel visé par un droit d'auteur. (Les redevances de retransmission sont différentes des droits que les télédiffuseurs versent aux producteurs lorsqu'ils obtiennent l'autorisation de diffuser leurs œuvres.)

La Société collective de retransmission du Canada – fondée par l'Association canadienne de production de films et de télévision (ACPFT) – perçoit et distribue ces redevances au nom de milliers de producteurs de films et de télévision à travers le monde.

SCRC : Participez vous aussi!



PARTICIPEZ
VOUS AUSSI

bon

Bonne gouvernance. Il ne faut pas prendre cette expression à la légère. Lorsqu'elle est utilisée, elle signifie que toutes les activités d'un organisme sont guidées par des principes, des normes et des politiques bien définis. La Société collective de retransmission du Canada (SCRC) utilise cette expression en toute connaissance de cause : il s'agit d'une valeur fondamentale de la Société depuis sa création il y a près de 20 ans.

Nous sommes à l'écoute. Nous représentons une vaste gamme de détenteurs de droits, y compris des producteurs d'émissions canadiens indépendants, des producteurs d'émissions diffusées sur le réseau Public Broadcasting Service (PBS) et le Réseau France Outre-mer (RFO), toutes les émissions produites par des télédiffuseurs éducatifs au Canada (sauf Télé-Québec), tous les producteurs et télédiffuseurs étrangers à l'extérieur de l'Amérique du Nord, et les producteurs de vidéoclips utilisés dans des émissions canadiennes. Nous collaborons de près avec l'ensemble de ces particuliers et organisations, en tâchant de protéger les intérêts de chacun et de ne privilégier personne.

travail

Nous sommes efficaces. Depuis le tout début, nous essayons de trouver des moyens de répondre aux besoins de nos parties intéressées tout en utilisant le mieux possible nos ressources. Nous visons toujours à rendre nos systèmes plus responsables et plus efficaces. Voici un exemple : depuis notre première distribution en 1993, nous nous sommes toujours conformés à notre politique de distribuer les redevances à nos membres juste un an à terme échu.

Nous sommes transparents. Nos activités et nos affaires financières sont parfaitement conformes aux lignes directrices et aux politiques établies par notre conseil d'administration. Notre politique de distribution des redevances est décrite dans chacun de nos rapports biennaux et sur notre site Web. Nous publions chaque année nos états financiers vérifiés et nous faisons parvenir aux membres une description comptable détaillée de l'affectation des fonds.

Notre démarche est ciblée. Une bonne gouvernance n'est pas tellement un processus organique mais surtout un processus soigneusement élaboré, fondé sur des principes et des objectifs bien définis. Des politiques et pratiques ont été créées pour veiller à ce que nous soyons centrés sur nos responsabilités envers nos membres et leurs intérêts financiers. Par exemple, nous recherchons activement les détenteurs de droits pour les aider à mieux comprendre ce qu'est la retransmission et comment ils peuvent percevoir leur part des redevances.



PARTICIPEZ
VOUS AUSSI

bons

Statistiques sur les redevances

Depuis le début de la perception, de 1990 à 2007

Nombre d'années de perception et de distribution des redevances pour les détenteurs de droits	18
Redevances perçues	127,0 millions de \$
Redevances disponibles pour la distribution	118,0 millions de \$
Redevances distribuées	115,4 millions de \$
Nombre de détenteurs de droits représentés à l'échelle mondiale	5 000

Présentement

Redevances distribuées en 2006-2007	18,2 millions de \$
Nombre d'organismes membres actifs	2 700
Nombre de signaux de radiodiffusion uniques surveillés chaque année	180
Nombre d'heures de radiodiffusion examinées chaque année	1,6 million
Total des programmes retransmis au Canada chaque année	76 000
Nombre de programmes retransmis qui produisent des redevances pour les détenteurs de droits de la SCRC chaque année	33 000
Nombre de retransmetteurs faisant des paiements chaque année	2 000

Nota : Statistiques se fondant sur les données de 2007, à moins d'indications contraires.

Bonnes affaires. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 127 millions de dollars perçus pendant nos 18 ans d'existence. Tout en percevant, répartissant et distribuant les redevances à nos membres, nous cherchons toujours des façons de simplifier nos opérations pour maximiser les redevances versées aux détenteurs de droits que nous représentons.

Nous sommes sans but lucratif. La SCRC est remboursée seulement pour ses dépenses de fonctionnement. Tous les autres revenus sont distribués à nos membres. Nos frais administratifs peu élevés totalisent seulement 8 à 9 % des revenus et n'ont pas augmenté avec les années.

Nous obtenons des résultats. La distribution de 18,2 millions de dollars au cours de la période de deux ans visée par ce rapport est la plus élevée à ce jour. Ceci donne un total cumulatif de 115,4 millions de dollars de redevances depuis la création de la SCRC. Au cours de la période 2006-2007, nous avons également liquidé et distribué toutes les réserves et redevances restantes pour deux autres années (2003 en 2006 et 2004 en 2007). (Pour obtenir de plus amples renseignements sur notre politique de distribution, veuillez consulter la page 18.)

Nous sommes engagés. Nous avons toujours respecté notre engagement de distribuer des redevances annuellement à nos membres. Au moment de la publication du rapport, la Commission du droit d'auteur Canada (l'organisme de réglementation fédéral qui établit les taux que les retransmetteurs doivent payer et la

chiffres

formule de répartition des redevances entre neuf sociétés de gestion canadiennes, y compris la SCRC) n'avait pas encore homologué et publié un tarif final pour 2004-2008. Malgré ce retard, nous continuons à distribuer des redevances parce que tous les aspects importants du tarif sont connus. Les premiers dépôts pour le prochain tarif (2009-2013) ont été faits avant la date limite du 31 mars 2008.

Nous défendons les intérêts de nos membres. Nous travaillons fort pour assurer la plus grosse part de redevances à nos membres. Au cours des audiences qui ont eu lieu pour établir le tarif de 2004-2008, une nouvelle société collective représentant des producteurs d'infopubs (DRTVC) a fait une demande à la Commission du droit d'auteur Canada pour recevoir des redevances de retransmission directement des retransmetteurs. Une autre société collective représentant les sports des ligues majeures

(FWS) a fait une demande pour augmenter sa part des redevances. DRTVC a eu gain de cause mais sa part (0,82 %) ne touche pas la part de la SCRC. FWS a perdu du terrain, ce qui signifie que depuis janvier 2004, la SCRC a perçu une plus grosse part – environ 60 000 \$ par année – la faisant passer de 11,96 % à 12,03 %.

Nous sommes des négociateurs. Depuis la fondation de la SCRC et la publication du premier tarif, les retransmetteurs ont payé le même taux par abonné. À partir de 2004 et pour les cinq années qui suivent, le taux a été accru de 3 cents par année, pour atteindre 85 cents par abonné par mois en 2008. Ceci correspond à 4,5 millions de dollars de plus en redevances sur ces cinq ans pour la SCRC et, ce qui est encore plus important, pour les détenteurs de droits que nous représentons.



PARTICIPEZ
VOUS AUSSI

Cadres et personnel de la SCRC

bonnes



Carol J. Cooper
*Présidente et
chef de la direction*



Vanda M. Macura
Projets spéciaux



Menka Domotor
Comptable



Patricia A. Turner
*Directrice des relations
avec les membres*



Sara L. Waldie
*Chef des services
de comptabilité*

Faire le bien. Toute l'équipe de la SCRC – notre conseil d'administration et le personnel – se conforme aux normes fiduciaires, éthiques et comportementales les plus élevées. Et chaque personne contribue un mélange unique d'expérience et de jugement sûr.

Nous sommes encadrés. Les règlements administratifs de la SCRC exigent que les affaires de la Société soient gérées par un conseil d'administration, établissent le nombre d'administrateurs (entre 11 et 15) et stipulent que les administrateurs ne reçoivent aucune rémunération pour leur rôle. Cinq dirigeants sont nommés – président du conseil, vice-président du conseil, secrétaire, trésorier ainsi que président et chef de la direction. Une bonne gouvernance nécessite une séparation entre un conseil et sa direction.

C'est pourquoi notre présidente et chef de la direction n'est pas administratrice. L'Association canadienne de production de films et de télévision (ACPFT), qui a fondé la SCRC et en est l'unique entité constituante, reçoit et approuve les états financiers vérifiés de la SCRC et propose la candidature d'administrateurs lors des élections, veillant à ce que le conseil continue d'être un échantillon représentatif des détenteurs de droits d'auteur. L'ACPFT nomme également les vérificateurs et fixe leur rémunération, ou autorise le conseil à la fixer.

Nous sommes guidés. Nous considérons chaque poste au sein de notre conseil comme une source d'expertise et de questionnement qui ajoute de la valeur. Notre conseil d'administration a établi une culture d'intégrité et de rigueur qu'il respecte. Il est formé d'une équipe très

personnes

compétente qui agit de manière collégiale et qui vise des buts et des résultats clairs. Les responsabilités du conseil comprennent la représentation des parties intéressées, le leadership et la prise de décisions stratégique, l'adaptation de la mission de l'organisation à l'environnement actuel, la gestion des ressources financières et humaines ainsi que la reddition des comptes. Pour l'appuyer dans ses tâches, le conseil a également deux comités : le comité des finances et le comité de direction. Le comité des finances supervise la communication et la divulgation de l'information financière, ce qui inclut le fait de recommander le budget et les états financiers vérifiés au Conseil chaque année, et de s'assurer de l'indépendance du vérificateur externe. Notre vérificateur externe, KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., présente au comité tout problème identifié lors de la vérification annuelle (il n'y a eu aucun problème important identifié en 2006 et 2007). Le comité de direction supervise la rémunération des membres de la direction et recommande des stratégies pour les audiences sur les tarifs.

Nous sommes bien gérés. Une petite équipe administre les opérations. Nous voyons notre travail comme un processus de consolidation continue de la base de processus fiscaux et opérationnels déjà établis. Ceci est rendu possible, en grande partie, grâce à l'engagement de notre personnel. Notre présidente et chef de la direction, Carol Cooper, fait partie de la SCRC depuis 1992. Les membres du personnel Patricia Turner, Sara Waldie, Vanda Macura et Menka Domotor sont avec nous depuis 1990, 1996, 1997 et 2005 respectivement, ce qui nous procure un vaste réservoir d'expérience et de mémoire institutionnelle. De plus, nous travaillons avec un petit cercle de conseillers fiables dans les domaines du droit, de la vérification, de la fiscalité, de l'investissement, des communications et des technologies de l'information.



PARTICIPEZ
VOUS AUSSI

Conseil d'administration de la SCRC

Élu lors de l'assemblée générale annuelle qui a eu lieu le 5 février 2008

bonne



R. Stephen Ellis
PRÉSIDENT
Comité de direction
Comité des finances
Président et directeur général
Ellis Entertainment Corporation



Gena Ashe
Vice-présidente et
conseillère générale adjointe
Public Broadcasting Service



John Robinson
VICE-PRÉSIDENT
Comité de direction
Président
Resonance Entertainment
Corporation



John Barrack
Vice-président national des
relations industrielles et conseiller
Association canadienne de
production de films et de télévision



Eric Birnberg
TRÉSORIER
Comité des finances
Directeur
High Park Entertainment Inc. et
Behind the Scenes Services Inc.



André Chaubeau
Directeur général
Association de gestion
internationale collective des
œuvres audiovisuelles (AGICOA)



Guy Mayson
SECRÉTAIRE
Comité de direction
Président et directeur général
Association canadienne de
production de films et de télévision



Claude Joli-Coeur
Comité de direction
Comité des finances
Commissaire adjoint
Office national du film du Canada

gouvernance



Gregory Kane, c.r.
Comité de direction
Comité des finances
Associé
Stikeman, Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l.



Alexia Roussos
Comité de direction
Avocate et négociatrice principale
Association des producteurs de
films et de télévision du Québec



Brooke Lovell
Directeur, services juridiques
et secrétaire du conseil
L'Office de la télécommunication
éducative de l'Ontario (TVOntario)



Stephen Stohn
Président
Epitome Pictures Inc.



John Vandervelde
Vice-président principal,
finances
Cookie Jar Entertainment Inc.



PARTICIPEZ
VOUS AUSSI

bonnes

Bonne planification. L'industrie audiovisuelle continue d'évoluer. La SCRC regarde vers l'avenir et surveille ce qui se passe dans l'industrie et les sociétés de gestion. Nous anticipons les besoins et les désirs de nos membres. Nous ne pouvons pas nous permettre de nous reposer sur nos lauriers et n'entendons pas le faire.

Nous sommes des chefs de file. Le Numéro international normalisé d'œuvre audiovisuelle (ISAN) a été publié en 2002 et l'identifiant de version en 2007. ISAN attribue un numéro de référence unique, permanent et reconnu à l'échelle internationale pour chaque œuvre audiovisuelle enregistrée. Il tient compte des épisodes, versions, langues, durées, formats et autres détails des œuvres. Des agences d'enregistrement sont

présentement établies un peu partout dans le monde. ISAN Canada a été fondée par l'ACPFT en juillet 2007 et lancée au cours du premier trimestre de 2008. Son conseil fondateur comprend un certain nombre d'administrateurs et d'employés de la SCRC, y compris John Barrack, Carol Cooper, Stephen Ellis, Guy Mayson et Stephen Stohn. Sandra Macdonald, une ancienne présidente de l'ACPFT, fait également partie du conseil. La présidente et chef de la direction de la SCRC, Carol Cooper, a participé activement à l'établissement d'ISAN depuis le début, reconnaissant qu'un système qui facilite le suivi et l'identification des œuvres accroîtra beaucoup la capacité de la SCRC de faire de même pour ses membres.

nouvelles

Nous sommes mobiles. La technologie est littéralement devenue une cible mobile. Nous suivons les développements de la technologie sans fil, comme la télévision sur les avions et les appareils portatifs. Pour le moment, ces deux cas ne sont pas couverts par le tarif actuel puisque les redevances de retransmission reposent sur le concept de « locaux » (qui sont statiques) et ne s'appliquent donc pas aux technologies mobiles.

Nous sommes vigilants. La nouvelle technologie de compression d'images a accru les possibilités d'offrir des programmes de télévision à l'aide du protocole Internet (IPTV). Ceci crée de la concurrence pour les moyens de distribution plus traditionnels, comme le câble ou le satellite. On assiste à la mise en œuvre de l'IPTV dans les zones rurales et urbaines : les services téléphoniques existants et les liens qui ont déjà été tissés avec la clientèle peuvent être utilisés pour créer des ensembles de services groupés afin

d'accélérer le déploiement de cette nouvelle technologie de distribution. Ce qui est important pour les détenteurs de droits, c'est que plus le nombre d'abonnés augmente, plus le montant des redevances de retransmission augmente. La SCRC est aux aguets pour percevoir ces redevances pour votre compte.

Nous sommes coopératifs. La Société canadienne de gestion des droits des producteurs de matériel audio-visuel (PACC) perçoit et distribue des redevances provenant de la plupart des utilisations secondaires d'œuvres audiovisuelles – vente de support audiovisuel vierge, location et prêt d'enregistrements vidéo, exposition dans des établissements ou endroits publics, représentation et reproduction à des fins pédagogiques. La PACC est dans sa cinquième année de perception de redevances. Avec une politique de distribution bien établie, des redevances ont été distribuées depuis 2006. La SCRC partage ses gestionnaires et ses locaux avec la PACC, permettant à la PACC de profiter de l'expertise de l'équipe de la SCRC, et à la SCRC de réduire ses frais administratifs.



PARTICIPEZ
VOUS AUSSI

bonne

couverture

Depuis sa fondation, la SCRC a représenté plus de 5 000 organismes provenant du Canada et de partout dans le monde. Chaque année, des différences dans les programmes qui sont retransmis ainsi que des changements au sein de l'industrie font fluctuer le nombre d'organismes membres actifs. Au moment de la rédaction de ce rapport, nous avons 2 700 comptes actifs.

En étant membre de la SCRC, vous êtes admissible à recevoir des redevances de retransmission si vous respectez toutes les exigences suivantes :

- Vous possédez les droits d'auteur d'une émission, ou le propriétaire vous a concédé le droit de les percevoir.
- Vos droits s'appliquent au Canada et votre émission a été diffusée sur un signal éloigné qui a été retransmis.
- Vous n'avez pas cédé vos droits de toucher des redevances de retransmission (comme dans le cadre d'une convention de licence de radiodiffusion).



PARTICIPEZ
VOUS AUSSI

bonne

politique

Le conseil d'administration de la SCRC établit des politiques qui régissent des pratiques justes et équitables de distribution des redevances.

Notre formule est fondée sur l'offre. Elle tient compte du nombre réel d'heures de programmation et du nombre d'abonnés à qui les émissions ont été retransmises.

Comment le processus fonctionne. L'équipe de la SCRC traite et vérifie les renseignements et les paiements provenant des retransmetteurs. Elle retrace à peu près tous les signaux éloignés et les données de radiodiffusion 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 – soit environ 180 signaux en tout. Elle calcule rapidement et correctement les redevances et les distribue aux membres.

Calendrier des distributions. Les redevances sont distribuées un an à terme échu, et toutes les réserves sont libérées dans les trois ans qui suivent l'année de la retransmission.

Que veut-on dire par « programmes abandonnés »?

Si nous ne pouvons pas déterminer à qui appartient certains programmes ou si nous ne pouvons pas trouver les détenteurs de droits, nous publions une liste de programmes abandonnés. Si personne ne réclame les redevances associées à ces programmes dans un délai donné, elles sont versées de nouveau dans le total des redevances à distribuer aux membres qui ont démontré qu'ils étaient admissibles à recevoir leurs redevances.

Au sujet des différends. Si plus d'une partie réclame des redevances pour un programme, nous demandons à ces parties de résoudre leur conflit dans un délai donné et de nous communiquer leur décision par écrit.

Fonds en réserve. Nous gardons des fonds en réserve chaque année – cinq pour cent de l'ensemble des redevances – pour corriger des erreurs et des omissions de paiement (comme lorsqu'un programme a été retransmis mais qu'il n'a pas été saisi dans les données de diffusion que nous obtenons).



**PARTICIPEZ
VOUS AUSSI**

Assemblée annuelle

L'assemblée annuelle a eu lieu
le jeudi 5 février 2008 à 12 h,
aux bureaux du cabinet McCarthy
Tétrault s.r.l., à Toronto, Canada

Conseillers juridiques

McCarthy Tétrault s.r.l.

Tour de la Banque Toronto Dominion
Centre Toronto Dominion
Toronto (Ontario)
Canada M5K 2E6

Vérificateurs

KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables agréés

Bureau 200
4100, rue Yonge
Toronto (Ontario)
Canada M2P 2H3

Membre fondateur

Association canadienne de production
de films et de télévision



Banque principale

Banque Royale du Canada

Corporate Banking Centre
2, rue Bloor est, 3^e étage
Toronto (Ontario)
Canada M4W 1A8

Bureau principal de la SCRC

74 The Esplanade
Toronto (Ontario)
Canada M5E 1A9

Tél. : 416 304-0290

Télééc. : 416 304-0496

Courriel : info@crc-scrc.ca

Site Web : www.crc-scrc.ca

Ce rapport a été imprimé sur du papier recyclé
post-consommation 10 % certifié FSC, écologique
et sans chlore élémentaire, avec des encres végétales.